

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville
Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.
Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Réservé aux installations industrielles et aux utilisateurs professionnels.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	25068-38-6	≥ 60 - ≤ 80
Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phénol	9003-36-5	≥ 30 - ≤ 60
oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	≥ 10 - ≤ 30

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

		Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Protection pour les secouristes	:	Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Bruine Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction Mousse
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Produits de combustion dangereux	:	oxydes de carbone Formaldéhyde composés chlorés
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Autres informations	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale : Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.

Matières à éviter : Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.

Température d'entreposage recommandée : 10 - 27 °C

Durée de l'entreposage : 12 Months

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Lorsqu'on utilise et conserve le produit tel que recommandé, aucun équipement de protection spéciale n'est requis. Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains
- Matériau : butylcaoutchouc
- Matériau : Caoutchouc nitrile
- Matériau : Viton (R)
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: bleu, transparent
Odeur	: aromatique
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 7, (20 °C)
Point de fusion/congélation	: non établi(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 149 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.13 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: 300 °C
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Viscosité, dynamique : 900 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Produits incompatibles	: Amines
Produits de décomposition dangereux	: oxydes de carbone Formaldéhyde composés chlorés

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calculToxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert**Toxicité aiguë****Composants:****produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700):**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 420 de l'OECD**Toxicité aiguë****Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 400 mg/kg

Toxicité aiguë**oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): env. 26,789 mg/kg

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Toxicité aiguë par inhalation : CL₀ (Rat): 0.15 mg/l
Durée d'exposition: 7 h

Toxicité cutanée aiguë : DL₀ (Lapin, mâle): $\geq 4,005$ mg/kg
DL₅₀ (Lapin, mâle): $> 5,000$ mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:**

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700):

Résultat: irritant

Corrosion et/ou irritation de la peau

Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phénol:

Résultat: irritant

Corrosion et/ou irritation de la peau

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]:

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:**

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700):

Résultat: irritant

Lésion/irritation grave des yeux

Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phénol:

Résultat: irritant

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:**

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700):

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phénol:

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]:

Type d'essai: Essai de maximisation

Espèce: Cobaye

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

IARC	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).
NTP	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700):**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): env. 2 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): env. 9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique

Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Persistance et dégradabilité**Composants:****produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700):**

Biodégradabilité : aérobique
Inoculum: Boue activée, non-adaptée
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phénol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]:**Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.77 (20 °C)
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin) epoxy resin (number average molecular weight <= 700), Formaldehyde, polymer with 2-chloromethyl)oxirane and phenol), 9, III

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

TDG: UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin) epoxy resin (number average molecular weight $\leq$ 700), Formaldehyde, polymer with 2-chloromethyl)oxirane and phenol), 9, III

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 5,0 L (1,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

Transport maritime

IMDG: UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin) epoxy resin (number average molecular weight $\leq$ 700), Formaldehyde, polymer with 2-chloromethyl)oxirane and phenol), 9, III, Marine Pollutant

Transport aérien

IATA/ICAO: UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin) epoxy resin (number average molecular weight $\leq$ 700), Formaldehyde, polymer with 2-chloromethyl)oxirane and phenol), 9, III

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Corrosion cutanée ou irritation
Dommages oculaires graves ou irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component A

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement en vertu de la loi californienne „Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)“.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : En conformité avec les inventaires

TSCA : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 04/15/2020

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.